

APAISEMENT DANS LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES AVEC LES ÎLES ANGLO-NORMANDES

LA MAISON DE LA NORMANDIE ET DE LA MANCHE ROUVRE SES PORTES À JERSEY

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Jean Morin, Président du Département de la Manche et Jean-Marc Julienne, Président du Syndicat Mixte de la Maison de la Normandie et de la Manche, annoncent la réouverture de la représentation de la Normandie et de la Manche dans les îles Anglo-Normandes, à partir d'aujourd'hui, 1er juillet 2021, à la suite des récentes décisions du gouvernement de Jersey de prolonger la validité des licences de pêche jusqu'au 30 septembre.

En réaction aux mesures restrictives prises unilatéralement par Jersey concernant l'accès de nos pêcheurs dans les eaux territoriales du bailliage, les Présidents de la Région Normandie, du Département de la Manche et de la Maison de la Normandie et de la Manche avaient décidé le 3 mai 2021 de fermer leur représentation à Saint-Hélier.

« *C'était un acte fort montrant l'attachement de nos collectivités au respect des droits de pêche historiques des Normands* », souligne Jean Morin, Président du Département de la Manche, qui remercie son prédécesseur, Marc Lefèvre, d'en avoir été à l'initiative.

Lundi 28 juin, le Gouvernement de Jersey annonçait la prolongation jusqu'au 30 septembre 2021 de la période de transition, autorisant les pêcheurs français à travailler dans les conditions qui prévalaient lorsque les accords de la baie de Granville étaient en vigueur (jusqu'au 31 décembre 2020). Ces licences provisoires concernent 74 navires manchois de moins de 12 mètres.

Dans ce même communiqué, Ian Gorst, Ministre des affaires étrangères, a tenu à affirmer la volonté de Jersey d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins les plus proches : « *Les relations qui lient Jersey à la France sont très importantes pour nous à bien des égards. Nous sommes conscients que certains aspects de ces relations ont été mis à mal ces derniers temps, mais nous tenons à résoudre ces difficultés afin d'assurer le respect des termes de l'accord de commerce et de coopération et la pérennité de l'activité de pêche dans nos eaux* ».

Les Présidents du Département de la Manche, de la Région Normandie et du SMANM prennent bonne note de cette volonté d'apaisement : « *Nous souhaitons, dans ce contexte, faire également un geste positif afin d'engager le processus de restauration d'une relation de confiance avec nos voisins jersiais, et sommes heureux d'annoncer la réouverture des bureaux de la Maison de la Normandie et de la Manche, notre représentation officielle dans les îles Anglo-Normandes* ». Pour autant, il n'est pas question de baisser la garde : « *Nous n'oublions pas que la situation n'est pas encore résolue durablement pour nos pêcheurs et nous restons vigilants quant à la suite des discussions entre Jersey, Guernesey, le Royaume-Uni, l'Union Européenne et la France qui devront trouver des solutions pérennes aux problèmes que rencontrent nos armements depuis l'introduction des nouvelles licences de pêche post-Brexit. Il convient maintenant à l'Union Européenne et au Royaume-Uni de se prononcer,*

au plus vite, sur la mise en œuvre de l'Accord de Commerce et de Coopération (accord post-Brexit) afin de remplir l'objectif politique de continuité des droits historiques et des usages des pêcheurs normands dans les eaux des bailliages de Jersey et de Guernesey, le tout dans le respect de la gestion durable de la ressource ».

Si la situation des navires de moins de 12 mètres concernés par cette prolongation reste préoccupante, celle des nouvelles unités entrées dans la flottille manchoise en 2019 et 2020, sans antériorités d'activité directe, n'est pas prise en compte pour l'instant : « *Pour la Manche, cela représente une dizaine de bateaux, contraints de rester à quai. C'est inadmissible* », relève Jean Morin, « *la notion de navire remplaçant dans les eaux anglo-normandes doit être prise en compte dans l'accord TCA* ».

Inaugurée en 1995, la présence de la Maison de la Normandie et de la Manche, dans les îles Anglo-Normandes, montre l'importance que la coopération avec nos cousins des bailliages de Jersey et de Guernesey revêt pour la Normandie et la Manche, leurs élus et leurs habitants. Elle permet la continuité du dialogue entre les institutions et contribue au développement de nombreuses actions de coopération (jumelage, éducation, culture, économie...).

L'équipe de la Maison de la Normandie et de la Manche accueille le public, du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, dans les bureaux de Saint-Hélier où se trouvent également un centre d'information touristique sur la Normandie et la Manche ainsi qu'une boutique de produits normands.

